

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Directeur,
C. MOUGEOT

Séance du 06 avril 2023

Délibération n° 2023-23

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de votants : 22

Vote pour : 22

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 23 mars 2023

Membres présents :

Vice-Président : M. MAIRE DU POSET

Conseil Départemental du Doubs /Jura : Mme CHOUX - M. DALLAVALLE – Mme GUYEN – M. MATOCQ-GRABOT -

Communautés d'agglomération, urbaines : Mme BARTHELET – M. FROEHLI – M. LIME - Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. BOUVERET - M. JOUVIN

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs : M. BEAUDREY (pouvoir à Mme CHOUX) – M. BILLOT (pouvoir à M. DALLAVALLE) – Mme BRAND – (pouvoir à M. MATOCQ-GRABOT) – Mme ROGEBOZ (pouvoir à Mme GUYEN)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme SAUMIER) - M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI) – Mme PRESSE (pouvoir à Mme BARTHELET)

Communautés de communes : M. ALPY (pouvoir à M. MAIRE DU POSET) - M. FRIGO (pouvoir à M. BOUVERET)

Ville d'Auxonne : Mme BARCELO (pouvoir à M. JOUVIN)

OBJET : MODIFICATION DE DECISIONS D'ACQUISITIONS

Une promesse de vente supplémentaire validée lors de précédent conseil d'administration (CA du 5/12/2018) doit faire l'objet d'un complément concernant la prise en compte de couts de successions.

En conséquence, s'agissant de l'acquisition ci-après :

- MATHAY (25) (opération 201) – « Salle polyvalente et parcours détente »

Sur la Commune de Mathay, acquisition des parcelles cadastrées :

- section D n° 444 d'une superficie de 4 ares 30 centiares,
- section D n° 445 d'une superficie de 4 ares 30 centiares,

pour un montant de **2 150,00 euros** (hors taxes et frais d'enregistrement) se décomposant comme suit :

- 1 810 euros de terrain en zone UL soit 181m² X 10€ / m²
- 340 euros de terrain en zone N soit un arrondi de 679m² X 0.50€ / m².

Suivant estimation des domaines référencée 2016-370V0457 du 30 mai 2016.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
après en avoir délibéré

PREND ACTE ET VALIDE

- le complément d'acquisition ainsi qu'il suit :

- MATHAY (25) (opération 201) – « Salle polyvalente et parcours détente »

Sur la Commune de Mathay, acquisition des parcelles cadastrées :

- section D n° 444 d'une superficie de 4 ares 30 centiares,
- section D n° 445 d'une superficie de 4 ares 30 centiares,

pour un montant de **2 150,00 euros** (hors taxes et frais d'enregistrement) se décomposant comme suit :

- 1 810 euros de terrain en zone UL soit 181m² X 10€ / m²
- 340 euros de terrain en zone N soit un arrondi de 679m² X 0.50€ / m².

Lequel prix sera augmenté des frais de successions à hauteur de 2 370€.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président,

Thierry MAIRE DU POSET